

22e PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

Visant à la protection de la biodiversité, notamment grâce à la mise en place de divers dispositifs dans toutes les écoles de France.

PRÉSENTÉE

Par les élèves de la classe de CM2 de l'école élémentaire
PARMENTIER (Département du Rhône, Académie de Lyon) : BAH
DIALO Thierno, BOLIKA Emilia, BOUJILA Rahma, BOUGHAMNI
Anissa, BOURZAMI Nour El Houda, CANKIROGLU Asya, CHIKH Melek,
ELKAZOVIC Maida, GHARBI Abdelrani, HAMIDI Najmedine, KABOURA
Nassim, KARI Chiraz, KIBA-ASSOULA Mélissa, KROUNA Firas,
LACHHAB Nassim, LARSONNEUR Maé, MALARD Adriano, MALKI Taha,
MDAHOMA Akram Benafani, MOKHTAR Soulimen, NORREDINE
Ahmed, RAYALEH Wilsan, SCAPPATICCI Sylvain et VILLET Djullian.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

De nos jours, la biodiversité que nous connaissons est en danger. De nombreux animaux et végétaux ont déjà disparu, d'autres sont en voie de disparition comme le vison d'Europe, l'ours ou le loup. Or chaque être vivant est unique et irremplaçable et leur disparition aura des conséquences importantes et imprévisibles sur les autres espèces, à cause du phénomène de la chaîne alimentaire. Si un des maillons disparaît, ce sont tous les êtres vivants qui seront en danger, l'espèce humaine comprise.

C'est l'Homme qui est responsable de la diminution de la biodiversité ; surexploitation de certaines espèces, pollution de l'eau, de la terre et de l'air, destruction des habitats naturels à cause, surtout, de l'urbanisation. L'Homme sera responsable de sa propre destruction et de celle du monde où il vit.

Nous avons constaté que les enfants ne connaissent pas assez l'importance de la protection de la biodiversité et que rien n'est mis en place dans les écoles pour les sensibiliser sur ce sujet. Dans notre ville, une nouvelle école vient d'être construite et rien n'a été prévu pour que les élèves puissent apprendre à défendre la biodiversité ; il n'y a aucun espace vert.

D'un autre côté, nous avons aussi remarqué que les écoles elles-mêmes ne peuvent pas protéger la biodiversité ; les produits utilisés pour l'entretien des locaux sont des produits chimiques qui peuvent nuire à notre santé, rien n'est mis en place pour que nous puissions recycler nos déchets.

C'est pour cela que nous avons décidé d'écrire ce projet de loi qui met en lien l'éducation à l'école, la vie à l'école et la protection de la biodiversité. Les élèves d'aujourd'hui sont les citoyens de demain qui devront être responsables et conscients par rapport à l'impact de l'Homme sur le monde qui l'entoure. Ils ont le droit mais aussi le devoir d'être informés et de pouvoir agir pour leur futur.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

Dans toutes les écoles, doivent obligatoirement être présentes, des zones dédiées à la protection et à l'observation de la biodiversité (potagers, refuges pour animaux et insectes, différents végétaux, etc.).

Article 2

Chaque année, pour chaque classe, une sortie pédagogique doit obligatoirement être prévue, dans la nature, pour sensibiliser les écoliers au respect et à la protection de la biodiversité.

Article 3

Les écoliers et le personnel travaillant des les écoles doivent obligatoirement trier leurs déchets et les recycler lorsque cela est possible. Ainsi, toutes les mairies de France doivent installer, dans chaque école, le matériel nécessaire au tri et au recyclage.

Article 4

Les agents d'entretien et le personnel de service de toutes les écoles de France ont l'obligation, pour l'entretien des locaux, d'utiliser essentiellement des produits naturels et de ne plus utiliser de produits chimiques qui mettent en danger la biodiversité et la santé des élèves.